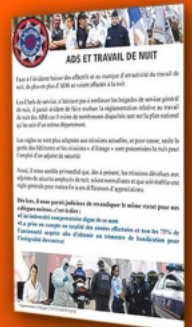
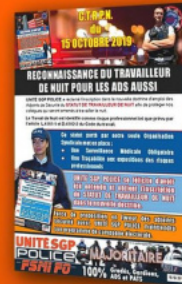
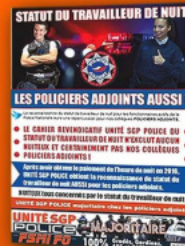


STATUT DU TRAVAILLEUR DE NUIT



SOUVIENS-TOI !

Une évolution nécessaire !



UNITÉ SGP POLICE, conformément à son revendicatif de 2018, lors des négociations relatives à la nouvelle circulaire d'emploi, A OBTENU :



La RECONNAISSANCE pour les PA qui travaillent de nuit d'un statut équivalent à celui des collègues du CEA.



Ce statut donne droit :

- à une surveillance médicale
- à l'INDEMNITÉ du TRAVAILLEUR de NUIT (ITN)

RECONNAISSANCE et CONSIDÉRATION,
voilà pourquoi nous nous battons !!!



**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO**

www.unitesgppolice.com